



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Baccalauréat professionnel
Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole

Procès-Verbal de constat d'absence de document
Épreuve E6

Dans le centre d'examen de (dénomination et département)

Le poste d'évaluation n°

Constate que le candidat (prénom, nom, date de naissance)

S'est présenté devant son jury le jour de sa convocation à l'épreuve E6 « **Pilotage de l'entreprise** » sans sa fiche synthétique, prévue au référentiel de certification.

Le candidat ne respectant pas les conditions réglementaires fixées dans l'arrêté du 27/02/2017 portant création du **Baccalauréat professionnel Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole**, il ne peut pas présenter l'épreuve d'examen en question.

Fait à

Le

Le candidat

Le chef de centre

Nom, prénom, signature

Nom, prénom, signature

Cochez cette case si le candidat refuse de signer le procès-verbal

Ce document est :

- renseigné par les membres de jury,
- signé par le candidat et le chef de centre,
- annexé au procès-verbal de déroulement du centre,

Le chef de centre transmet sans délai une copie de ce PV à la MIREX par mail.

Le chef de centre saisit un A (absence) sur Indexa2-Term en lieu et place de la note attendue.